

CHARTE DUCS EDI RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

**Pour votre DUCS EDI,
vos caisses de retraite complémentaire
Agirc et Arrco s'engagent à :**

- **respecter** strictement la norme DUCS EDI et son cahier des charges
- **prélever** vos téléversements à la date indiquée dans votre déclaration
- **envoyer** sous 48 h un compte rendu d'exploitation attestant de la prise en compte de votre déclaration
- **suivre**, de façon personnalisée, les problèmes que vous pourriez rencontrer en phase déclarative
- **mettre** à votre disposition toutes informations techniques ou réglementaires pouvant impacter vos déclarations
- **réagir** dans les meilleurs délais pour corriger tous dysfonctionnements rencontrés durant l'exploitation des déclarations et des paiements associés
- vous **informer** de tout événement, fortuit ou programmé, pouvant avoir un impact sur les échanges d'information DUCS EDI.